

Contre la réforme des retraites : la CNL plus que jamais mobilisée pour la journée du 23 septembre

Après la grande journée nationale du 7 septembre contre le projet de réforme des retraites, qui a rassemblé près de 3 millions de personnes, un nouveau rendez-vous social est fixé le 23 septembre. La CNL, ses militants, sont plus que jamais mobilisés contre cette réforme injuste et inacceptable.

Malgré l'ampleur de la mobilisation et le soutien massif de la population au mouvement social, le gouvernement s'est contenté d'apporter quelques modifications à la marge et persiste dans sa volonté de remettre en cause la retraite à 60 ans à taux plein. Cette réforme a un caractère profondément inique car elle est essentiellement à la charge des salariés, notamment ceux qui ont commencé à travailler tôt et de ceux qui exercent des métiers pénibles. Elle pénalise aussi durement les femmes.

Pour la CNL, cette réforme est loin de répondre à l'enjeu de société qu'est l'avenir des retraites par répartition. Elle constitue une remise en cause fondamentale des acquis hérités du Conseil national de la Résistance et des valeurs de solidarité et d'égalité.

Les citoyens de notre pays doivent être conscients que cette réforme n'est que le prélude à l'affaiblissement d'autres droits sociaux tout aussi importants, notamment dans le domaine de l'habitat. Le gouvernement, au nom de la crise économique et de la rigueur, est sur la lancée de sa réforme et il n'est pas prêt de s'arrêter.

La journée d'action du 7 septembre a montré la formidable capacité des citoyens de notre pays à se mobiliser massivement et à refuser un tel scénario. Pour que le mouvement prenne encore plus d'ampleur le 23 septembre prochain, la CNL mettra tout en œuvre pour contrer les projets du gouvernement. Elle appelle à participer activement et massivement aux manifestations prévues.

La CNL demande :

- la mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat
- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- l'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité
- la garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 725 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.